



Assemblée générale

Distr. limitée
24 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session Sixième Commission

Organisation des travaux

Note du Secrétariat

1. Pour aider la Sixième Commission à organiser ses travaux, le Secrétariat juge utile, compte tenu des résolutions 1898 (XVIII) et 32/71 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 11 novembre 1963 et 9 décembre 1977, et de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée, d'appeler l'attention de la Commission sur les informations suivantes.

Questions renvoyées à la Sixième Commission

2. À sa 2^e séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 20 points de l'ordre du jour à la Sixième Commission. La liste de ces points, qui s'articule autour de rubriques correspondant aux priorités de l'Organisation, figure dans une lettre datée du 21 septembre 2012, adressée au Président de la Sixième Commission par le Président de l'Assemblée générale, qui a été distribuée comme document de la Commission (A/C.6/67/1).

Documentation relative aux questions renvoyées à la Sixième Commission

3. Dans le tableau ci-après sont énumérés les documents de la soixante-septième session de l'Assemblée générale qui portent sur les questions renvoyées à la Sixième Commission, à savoir, outre les rapports de commissions ou comités et ceux qui doivent être présentés par le Secrétaire général en application de résolutions ou de décisions adoptées aux sessions précédentes de l'Assemblée, les documents distribués au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission¹, à la demande d'États Membres.

¹ Le numéro figurant entre crochets à la suite de chaque question renvoie au point correspondant de l'ordre du jour de la soixante-septième session. Cette liste de documents a été établie sur la base des renseignements disponibles au 24 septembre 2012.



	<i>Date de publication prévue</i>
Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]	Pas de document d'avant-session requis
Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [point 76]	
Rapport du Secrétaire général (A/67/213)	Paru
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-cinquième session [point 77]	
Rapport de la Commission (A/67/17)	Fin septembre
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [point 78]	
Rapport du Secrétaire général (A/67/___)	Mi-octobre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions [point 79]	
Rapport de la Commission (A/66/10 et Add.1)	Paru
Rapport de la Commission (A/67/10)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international (oral)	
État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés [point 80]	
Rapport du Secrétaire général (A/67/182)	Paru
Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [point 81]	
Rapport du Secrétaire général (A/67/126)	Paru
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [point 82]	
Rapport du Comité spécial (A/67/33)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur le <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> et le <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> (A/67/189)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/67/190)	Paru
L'état de droit aux niveaux national et international [point 83]	
Rapport du Secrétaire général intitulé « Rendre la justice : programme d'action visant à renforcer l'état de droit aux niveaux national et international » (A/66/749)	Paru

	<i>Date de publication prévue</i>
Rapport annuel du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit (A/67/___)	Fin septembre
Portée et application du principe de compétence universelle [point 84]	
Rapport du Secrétaire général (A/67/116)	Paru
Mesures visant à éliminer le terrorisme international [point 105]	
Rapport du Secrétaire général sur l'assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme (A/67/158)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (A/67/162 et Add.1)	Paru/début octobre pour l'additif
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 116] (Adoption d'un programme de travail provisoire pour la soixante-huitième session) (résolution 58/316)	Pas de document d'avant-session requis
Planification des programmes [point 131]	
Résolutions 58/269, 62/224, 63/247, 64/229, 65/244, 66/8 et 66/294 de l'Assemblée générale	Parues
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 141]	
Rapport du Conseil de justice interne (A/67/98)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur les amendements aux règlements de procédure du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel (A/67/349)	Paru
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [point 165]	
Rapport du Comité (A/67/26)	Début novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique [point 166]	
Lettre datée du 2 mai 2011, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/66/141)	Parue
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques [point 167]	
Lettre datée du 10 août 2011, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Cambodge, du Japon, du Népal, des Philippines, de la République de Corée et du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/66/198)	Parue

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à la Société andine de développement [point 168]**

Lettre datée du 6 juillet 2012, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation
des Nations Unies (A/67/142) Parue

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à la Chambre de commerce internationale [point 169]**

Lettre datée du 10 août 2012, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation
des Nations Unies (A/67/191) Parue

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire [point 170]**

Lettre datée du 16 août 2012, adressée au Secrétaire général par les
Représentants permanents de la France et de la Suisse (A/67/192) Parue

**Date d'achèvement des travaux de la Commission, ordre et dates
approximatives de l'examen des questions**

4. Selon l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale :

« Chacune des grandes commissions, eu égard à la date fixée par l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, pour la clôture de la session, décide de l'ordre de priorité des questions qui lui sont renvoyées et tient les réunions nécessaires pour achever l'examen de ces questions. Elle adopte, au début de la session, un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles. »

5. Dans le cadre de sa résolution 58/316, relative à de nouvelles mesures pour la revitalisation de ses travaux, et sur la recommandation de la Sixième Commission, l'Assemblée générale a adopté, à sa 82^e séance plénière, le 9 décembre 2011, la décision 66/525 dans laquelle figurait le programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-septième session de l'Assemblée. Le Bureau de la Commission a réexaminé ce programme de travail provisoire en tenant compte des nouvelles questions renvoyées par l'Assemblée à la Commission et a établi un programme provisoire légèrement modifié (voir ci-après).

6. À sa 2^e séance plénière, le 21 septembre 2012, sur la recommandation du Bureau (A/67/250, par. 12), l'Assemblée générale a fixé au 16 novembre 2012 la date d'achèvement des travaux de la Sixième Commission, ce dont il a aussi été tenu compte lors de l'établissement du programme de travail ci-après :

	<i>Date approximative d'examen</i>
Sixième Commission (organisation des travaux)	8 octobre
Mesures visant à éliminer le terrorisme international [point 105]	8 et 9 octobre
L'état de droit aux niveaux national et international [point 83]	10 octobre
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [point 82]	11 octobre
Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [point 76]	12 octobre
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-cinquième session [point 77]	15 octobre
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 141]	15 et 16 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turque [point 166]	16 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques [point 167]	16 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Société andine de développement [point 168]	16 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale [point 169]	16 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire [point 170]	16 octobre
Portée et application du principe de compétence universelle [point 84]	17 et 18 octobre
État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés [point 80]	22 octobre
Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [point 81]	22 octobre
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international [point 78]	24 octobre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-troisième ² et soixante-quatrième sessions [point 79]	29 octobre- 7 novembre
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [point 165]	16 novembre
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 116]	16 novembre
Planification des programmes [point 131]	16 novembre
Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]	16 novembre
En réserve	19 octobre et 8 novembre

² Concernant la partie consacrée aux réserves aux traités.

Création de groupes de travail et tenue de consultations

7. En ce qui concerne le point 76 de l'ordre du jour, intitulé « Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies », l'Assemblée générale a, dans sa résolution 66/93, réitéré sa décision aux termes de laquelle, vu ses résolutions 62/63 et 63/119, l'examen du rapport du Groupe d'experts juridiques, en particulier sous ses aspects juridiques (voir A/60/980), se poursuivrait à sa soixante-septième session dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission, les vues des États Membres et les informations figurant dans la note du Secrétariat (A/62/239) étant prises en considération. Au vu des considérations qui précèdent et à la suite des consultations tenues par le Bureau, deux séances ont été réservées à cette fin les 23 et 25 octobre.

8. En ce qui concerne le point 84 de l'ordre du jour, intitulé « Portée et application du principe de compétence universelle », l'Assemblée générale a, par sa résolution 66/103, décidé que la Sixième Commission continuerait d'examiner la question, sans préjudice de l'examen de cette question et de ses tenants et aboutissants par d'autres instances des Nations Unies et de créer, à sa soixante-septième session, un groupe de travail de la Sixième Commission pour poursuivre l'examen approfondi de la portée et de l'application de la compétence universelle, en prenant en compte le document officiel présenté par le Groupe de travail créé à la soixante-sixième session (A/C.6/66/WG.3/1). Au vu des considérations qui précèdent et à la suite des consultations tenues par le Bureau, trois séances ont été réservées à cette fin les 18, 19 et 25 octobre.

9. S'agissant du point 105 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », l'Assemblée générale a, par sa résolution 66/105, décidé que la Sixième Commission créerait, à la soixante-septième session, un groupe de travail qui établirait la version finale du projet de convention générale sur le terrorisme international et poursuivrait l'examen de la question, portée à son ordre du jour par sa résolution 54/110, de la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau. L'Assemblée a également décidé de convoquer, s'il y a lieu, en 2013, à des dates qu'elle aura fixées à sa soixante-septième session, une réunion du Comité spécial qui continuerait en toute diligence d'élaborer le projet de convention générale. Au vu des considérations qui précèdent et à la suite des consultations tenues par le Bureau, trois séances ont été réservées à cette fin les 22 et 24 octobre et le 6 novembre.

10. Les services de conférence mis à la disposition de la Sixième Commission étant limités (voir par. 12 ci-dessous), les éventuelles réunions des groupes de travail et consultations devront remplacer des séances de la Commission.

Date limite de présentation des projets de résolution ayant des incidences financières

11. Aux termes de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, « aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision de dépenses établie par le Secrétaire général ». Il est donc impératif que la Sixième Commission prévoie des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de ces prévisions par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Le 16 novembre ayant été retenu comme date de clôture

des travaux de la Sixième Commission (voir par. 6 ci-dessus), le 2 novembre devrait être la date limite impérative pour la présentation à la Cinquième Commission de projets de résolution ayant des incidences financières, exception faite des projets de résolution concernant les questions qui seront examinées après cette date. Lors de la présentation de tels projets, il serait bon que les délégations gardent à l'esprit le fait que, dans la plupart des cas, une période de plus de 48 heures est nécessaire pour permettre au Secrétaire général d'examiner les incidences de ces propositions sur le budget-programme.

Ressources disponibles en matière de services de conférence

12. Les services de conférence disponibles permettront en principe à la Commission de tenir au maximum 10 séances plénières par semaine. Les séances du matin auront lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

13. En vue d'éviter des difficultés dans l'organisation des services à fournir pour les réunions des groupes régionaux de la Commission, il est suggéré que toutes les demandes visant ces réunions soient adressées à la Section de la gestion des réunions du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission.
